

CCAS DE PONTGIBAUD / EHPAD "LE RELAIS DE POSTE"

Arrêté n°206/56

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026

Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux
pour l'accès au grade de agent social principal de 2ème classe

Le Président
de CCAS DE PONTGIBAUD / EHPAD "LE RELAIS DE POSTE",

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/013 du 26/10/2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 52/2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/10/2021 ;

Vu l'arrêté n° 2024/93 portant sur la révision des Lignes Directrices de Gestion ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme CHEVALIER Séverine	agent social	agent social principal de 2ème classe	1	
Mme KERGOAT Elisa	agent social	agent social principal de 2ème classe	2	

Total des agents promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Pontgibaud, le 08 Juillet 2026

Le Président, Lionel MULLER

EHPAD « Le Relais de Poste »
14 Rue du Commerce 63230 PONTGIBAUD
Tel : 04 73 88 37 00
Mail : contact@mdrpontgibaud.fr
Siret : 266 304 310 00029
NAF : 8710A

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

CCAS DE PONTGIBAUD / EHPAD "LE RELAIS DE POSTE"

Arrêté n°2026/57

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026 Cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux pour l'accès au grade de aide-soignant territorial de classe supérieure

Le Président
de CCAS DE PONTGIBAUD / EHPAD "LE RELAIS DE POSTE",

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-1881 du 29/12/2021, portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/013 du 26/10/20217 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 52/2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/10/2021 ;

Vu l'arrêté n° 2024/93 portant sur la révision des Lignes Directrices de Gestion ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme MEDETOGNON Adelaide	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	1	
Mme MEYZONNIER Marina	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	2	
Mme LAURENT Céline	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	3	

Total des agents promouvables : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Pontgibaud, le 08 Juillet 2026

Le Président, Lionel MULLER

EHPAD « Le Relais de Poste »

14 Rue du Commerce 63230 PONTGIBAUD

Tél : 04 73.88.37.00

Mail : contact@mdrpontgibaud.fr

Siret : 266 304 310 00029

NAF : 8710A

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :